VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage comme Placement,

No 2105 rue Dennis entre les rues Johnson et Galvez, borné par la rue Bienville.

Dans la succession de Mme Catherine Schwabia, veuve de Gottlieb Schwabia.

No 66,017—Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau 524 rue Carondelet—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu et signé en cour ouverte le 11 juillet 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Dennis, Bienville, Johnson et Galvez, désigné par le numéro 15 et mesurant 25 pieds de face à la rue Dennis, même mesure dans le fond, sur 104 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage dans le fond et une boutique et deux chambres sur le devant, connu comme le No 2105 rue Dennis, rapportant un revenu de $19 par mois.

Conditions—Une moitié en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans après la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement. Devant être garanti par lien de vendeur, hypothèque spéciale et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et de pénalité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1902 en plus du montant de l'adjudication et devant faire un dépôt de (20 0/0) pour cent sur lemontant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente passé devant Maître Rouse, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Oscar Schreiber, avocat.

Bureau, 315 rue Carondelet.

17 juil—17 20 27—août 3 10 17 19

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin d'Epicerie. Succession de PATRICK RYAN.

No 67,500 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI, le 26 juillet 1902 à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu en bloc, à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté le 14 juillet 1902, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée la propriété mobilière ci après décrite à savoir:

Le contenu et particulièrement le stock d'épicerie et les affaires d'épicerie, comme un ensemble, contenu sur les lieux à l'enseigne Nord Canal de la rue Gravier et l'avenue Cleveland, plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux et avant livraison.

16 juil—16 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Magasin et Résidence Productives,

Nos 1300, 1302 et 1306 rue Teche, à l'enseigne de la rue Urquhart.

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 323 rue Commune — MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté le 14 juillet 1902, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le désirable magasin et résidence à deux étages en bois, Nos 1300 et 1302 rue Teche, à l'enseigne de la rue Urquhart, hangars, citerne, etc. dans la cour et la boulangerie et résidence à deux étages contigue, No 1306 rue Teche. La propriété de l'enseigne en coin et en tout un grand magasin et entrepôt, galeries et sept chambres, avec four à pain, grand hangar, citerne et cour dans le fond; le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, contigus l'un à l'autre, situés dans Troisième District de cette ville, étant l'ilot No 509 borné par les rues Teche (autrefois Union) Urquhart, Villeré (autrefois Girod) et Bourbon (autrefois Bagatelle), désignés comme lots Nos un et deux sur un plan fait par C. C. Crawford, daté le 6 mars 1855, et déposé pour référence en l'étude de Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville. Lesdits lots mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Union, maintenant Teche, sur une profondeur et façade sur la rue Urquhart de 85 pieds. Le tout en mesure américaine. Le lot No Un formant l'enseigne des rues Union, maintenant Teche et Urquhart, avantageusement situé, commandant une bonne clientèle et loyers élevés. L'épicerie à l'enseigne étant louée à bail jusqu'au 1er octobre 1902, au taux de trois cent dollars par an et la boulangerie rapportant cent quatre vingt dollars par an, faisant un revenu total de $480 par an.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit représentée par des billets négociables portant 8 0/0 d'intérêt par an et garantie par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété foncière vendue; l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1902, et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente. Acte de vente passé devant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juil—15 22 29—août 5 12 19

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 5 AOUT 1902,

Propriété de valeur dans une jolie section du Troisième District,

No 143 rue Prieur, coin Kerlerec. Cottage simple, avec quatre chambre, loué $8 par mois.

No 1447 rue Prieur, contigu au ci-dessus. Cottage simple, avec quatre chambres et vestibule, loué $13.

No 1609 rue Kerlerec, contigu au ci-dessus. Cottage couvert en ardoises, avec trois chambres, loué $6.

Succession de Jean M. Pays Frank Zengel, administrateur.

No 66 320 Cour Civile de District, Division E

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs — Bureau 846 rue Commune — MARDI, le 5 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 27 juin 1902 par l'Hon Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E et adressé à Peter Gallagher, encanteur, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, et désignés comme lots Nos un, deux et huit. Le No 1 formant l'enseigne des rues Prieur et Kerlerec et mesurant m. A. 31 5/8 pieds de face à la rue Prieur sur 68 pieds de profondeur et façade sur la rue Kerlerec.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant M. A. 31 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 62 11/12 de profondeur.

Le lot No 8, dans le même ilot, mesurant 31 5/12 pieds de face à la rue Prieur, sur 68 pieds de profondeur. Le tout acquis de L. J. Hoffman, le 29 décembre 1888, par acte de vente passé devant E. A. Peyroux, L. des transferts 129, folio 647.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902. L'acte de vente passé devant Emile Pomes, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Cunningham & Cunningham, avocats.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune.

20 juin—20—juil 6 6 13 20 27—août 3 5

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District A L'ENCAN.

Nos 1112-14 rue Rochelleave,

Ilot Hôpital, Tenti et Ursulines.

Vente à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne,

Mardi, 26 août 1902, A MIDI.

Succession de Louis Dubes—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 65,107.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 21 juillet 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire en cool décrite, la propriété ci-après—

(a) Une certaine portion de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Rochelleave sur 96 pieds plus ou moins de profondeur.

(b) Une autre portion de terrain contiguë à celle et mesurant 10 pieds de face à la rue Rochelleave sur 93 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente passé devant E. L. Simonds, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.

25 juil—26 27—août 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Angelina Fisher, femme de Bernhard Fisher.

No 64,411.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit jugement rendu le 23 avril 1902, et le et signé en Cour ouverte le 2 mai 1902, moi Joseph L. Onorato, un moment, dûment homologué, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 29 juillet 1902, à midi, la propriété suivante:

Quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Congrès, Urquhart, Elysée et Villeré, anciennement Girod, désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5 et mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Congrès sur 96 pieds de profondeur, d'après un plan de Nolliquin, voyer, déposé comme plan 96 de livre des plans No 2, en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en billets de un an, à 8 0/0 de la date et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale, ensemble le pacte de non aliénando, stipulations pour frais d'avocats, etc. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, les frais des timbres de guerre, doit payer pour l'acte de vente passé devant E. D. Chaubert, Esq., notaire, et déposer 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.

26 juin—26 29—juil 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810 — Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, recevoir, contre Victor F. Wintz.

EN vertu de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 29e jour de mai 1902, sur la pétition de Johnston Armstrong, recevoir, et sous l'autorité en moi investie par ledit décret, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Maison de Cour de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à l'entrée de cela sur l'allée St Antoine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, le 16me jour d'août 1902, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros 5, 6 et 7 dans l'ilot borné par les rues Nord Romparte, St Claude, Kentucky et Mathilda, étant l'ilot No 348 le tout est exposé sur un plan lithographié fait par Louis H. Pilié, voyer, le 10 novembre 1874 et annexé à un acte de vente du défunt Patrick Irwin à Mme Julie Quantin, pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 1er mai 1875, lesquels dits lots mesurant en mesure américaine d'après tout une comme suit: Le lot 5 mesurant 27 pieds de face à la rue Nord Romparte sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds. Le lot No 6 mesurant 27 pieds de face à la rue Nord Romparte sur 198 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 7 mesurant 34 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Romparte sur 30 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 6 et 198 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Matilda.

Conditions—Comptant.

E. B. KRUTTSCHNITT, Maître Commissaire Spécial.

19 juil—19 26—août 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, recevoir, contre Diana Gaudechal, veuve de Gustave Reitzmann.

EN VERTU de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et le District Est de la Louisiane rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 29ème jour de mai 1902, sur la pétition de Johnston Armstrong, Recevoir, et sous l'autorité en moi investie par ledit décret, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Maison de Cour de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à son entrée sur l'allée St Antoine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, le 16me jour d'août 1902, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Closet, Montégut, Bourgogne et Rempart, désigné sur le No 5 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, et déposé en l'étude de H. Chapelis, ancien notaire en cette ville, pour référence, ledit lot ayant en mesure américaine trente huit (38) pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-trois pieds sous pouces et trois lignes.

Conditions—Comptant sur les lieux

E. B. KRUTTSCHNITT, Maître Commissaire Spécial.

19 juil—19 26—août 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association—No 12 810 Cour de Circuit des Etats-Unis District Est de la Louisiane—Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, recevoir, contre Esther M. Nelson, femme de Edward G. Del Corral et ses dit époux

EN vertu de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et le District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 29me jour de mai 1902 sur la pétition de Johnston Armstrong, recevoir, et sous l'autorité en moi investie par ledit décret, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Maison de Cour de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à l'entrée de cela sur l'allée St Antoine, en la ville de la Nouvelle Orléans, SAMEDI, le 16me jour d'août 1902, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Tchoupitoulas, (ci-Levée), Water, Sarpaurt et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/2 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 126 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Sarpaurt, et 86 pieds 9 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur Un desdits lots est désigné par le No 3 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 23 juin 1850, déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire, et par le No 2 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 (ou 12) et 6 (ou 13) mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 89 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 6 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Sarpaurt de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Sarpaurt et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Sarpaurt, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/2 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4/5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

2o Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Sarpaurt, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1/2 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Sarpaurt et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, mesurant une étendue superficielle de environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné sur le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 8 sur a carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B. Buisson, voyer, le 10 mars 1852, et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes sur la ligne de côté la plus de la rue Sarpaurt, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure la plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 8) et 2 (ou 7) mesurant chacun 23 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes

Terrain No 1 (ou 6) a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Sarpaurt, le divisant du terrain No 1 (ou 8); 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 (ou 7), lequel terrain No 2 (ou 7) a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première.

4o Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme la propriété ci dessus décrit en troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date de décembre 1853, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 22 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water; 23 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 108 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Sarpaurt et 107 pieds 4 pouces 1/2 ligne du côté opposé le plus près de la rue Première.

Aucun acte meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant ainsi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou peuvent en être transportées des chars ou des steamers. Le gain aussi dans le transport est énorme. C'est aussi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne coûtera longtemps avant que les propriétés de ce genre seront si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus haute chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avenir des propriétés de ce genre est trop brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propriétés ci-dessus décrites en second, troisième et quatrième lieu sont vendues sujettes à un bail expirant le 30 septembre 1903, au taux de $1,296 par an.

Une copie duquel peut être vue au bureau des encanteurs.

5o L'élégante résidence en bois à deux étages et mansards avec vastes terrains, No 2015 avenue St Charles. Elle est retirée de la banquette, entourée d'une riche barrière en fer, contenant grand vestibule central, escalier à arches, chambre de réception, lumaire, salle à manger, lavage, lieux d'aisance en porcelaine, office butler, cuisine, cave, galeries sur la façade et dans le fond au rez de chaussée; vast bale, neuf vastes et aérées chambres à coucher, plusieurs desquelles ont des lavabos stationnaires, chambres à bain, armoire pour lingerie, chambre boisée en cèdre et galerie sur le devant et à l'arrière au deuxième étage. La mansarde contient trois grandes chambres à coucher, chambres pour malles, etc. Dans le fond est une bâtisse en bois à un étage, contenant deux chambres pour domestiques. Dans le fond sur le côté à distance de la résidence, se trouve l'écurie et la remise. Il y a trois grandes citernes et un filtre pour l'eau du fleuve. Les chambres sont admirablement tapissées et finies en bois huilé, foyers en tuiles, mantaux de cheminées et cornet en marbre, et sont garnis avec des candélabres et installations de gaz. Le terrain sur lequel ces bâtisses et améliorations sont érigées comprend deux certaines lots situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, St André et Joséphine. Les dits lots étant désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par L. Rehmstein le 6 avril 1865, déposé pour référence en l'étude de F. C. Cuvillier, ancien notaire. Le lot No 2 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et une première profondeur de 120 pieds sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine, de la s'élargissant 17 pieds 4 pouces et 1 ligne, ils ont une autre ou deuxième profondeur de 53 pieds, et mesurant 50 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond.

Les deux lots mesurant ensemble 66 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Joséphine, de la s'élargissant 17 pieds 4 pouces 1 ligne, de la une deuxième profondeur de 53 pieds (ou 173 pieds profondeur total) à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 88 pieds 8 pouces et 1 ligne.

Ces terrains sont tracés en promenades, jardin, gazon, arbres fruitiers et embrasseux. Ils le rendent supérieur et l'entrée pour voitures.

Cette propriété en général est en bon état et n'a besoin que de peu ou même pas de réparations. Les chambres sont grandes, confortables et bien aérées. La position est supérieure sur le bas de l'avenue. Quoique décrite un home confortable, agréable et admirablement bien fait, fera bien de visiter cette propriété. Elle est une des meilleures dans cette partie de la ville. Les clefs se trouvent au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart en plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des porteurs des billets et les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 en plus du prix de l'adjudication, et assurés les timbres du Revenu intérieur s'il y en a. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats pour les plaignants.

FENNER, HENDERSON & FENNER, avocats pour les défendeurs

McCLOSKEY & BENEDICT, avocats.

29 juin—29—juil 6 13 20 27 31

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Splendide Propriété de Résidence et Commerciale,

No 1319, avenue Canal,

A l'enseigne de la rue N. Liberté et la résidence double à deux étages dans son arrière fond Nos 110 et 112 rue N. Liberté,

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE

Ia re John Friedrich et als vs Laura E. Milford, Edwin B. Robert L. et Stella Friedrich.

No 67,972.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs Encanteur.—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 29 juillet 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu, lu et signé en cour ouverte le 2ème jour de juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

La remarquable résidence et magasin en bois à deux étages, No 1319 avenue Canal, à l'encoignure de la rue Nord Liberté et la présente résidence double en bois à deux étages dans le fond, Nos 110 et 112 rue Nord Liberté, plus complètement décrites comme suit, à savoir: Un certain morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le faubourg Trémé, deuxième district de cette ville, dans l'ilot borné par l'avenue Canal, les rues Nord Liberté (autrefois Trémé), Franklin et Douane, désigné comme le lot No 1, sur un certain plan fait par Jean Demmuy, voyer de l'ancienne municipalité Numéro un, daté le 9 décembre 1841, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville. Ledit morceau ou portion de terre formant l'encoignure des rues Canal et N. Liberté et mesurant en mesure anglaise 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et façade à la rue N. Liberté; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, vendue sujette à un bail sur la propriété de l'encoignure expirant le 31 décembre 1903. La propriété entière rapportant un revenu annuel de $960.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1902 ainsi bien que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis s'il y en a, et également le coût de l'acte de vente, lequel doit être passé pardevant Maître Rouse, Esq., notaire. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication de façon à lier la vente.

25 juin—28—juil 1 8 15 22 29

Succession de William Fred Spreen

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,191—Division D—Attendu que Mme Margaret Spreen (née Colens), veuve de Henry Spreen, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Fred Spreen, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Louis P. Paquet et Andrew J. Murphy, avocats.

17 juil—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Grote vs A. John Solari et als.

No 67,567— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 26 avril 1902, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61,794 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construits et imposants magasins, bâtisses à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 703, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Dauphine et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Dauphine, un des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cinq certaines lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Royale, Bourbon Dauphine et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et ilot, mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de vi le, daté le 20 février 1873, annexé pour référence à un acte de vente enregistré devant C. T. Soulat, notaire, le 1er mars 1873, 50 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilot et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus précédemment décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et ilot, et contigu dans le fond aux ci-dessus précédemment et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, ancienne voyer de ville, daté le 27 mai 1855, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 2 juin 1855, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Dauphine, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un ilot de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété, par quelques uns de nos plus grands marchands, dont un uni fixé en valeur dans nos supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en (cet endroit est enviable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Habacher & Co., Solari W. G. Tebault, Montélèone, McInery, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme location le marchand y trouvera un commerce augmentant et fixe; le résultat de l'immense trafic surgissant à chaque heure du jour. En dehors de quelques lots de la rue du Canal il n'existe pas un autre ilot sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite ne loue par mois aux taux de $5,880 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2o Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilot bornée par les rues Tchoupitoulas, (ci Levée), Water, Sarpaurt et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/2 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 126 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Sarpaurt, et 86 pieds 9 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur Un desdits lots est désigné par le No 3 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 ju